

- 4 JUL. 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Service Courrier

L'an deux mil seize, le 23 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Sophie GUYON à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Bernard LIAIS, Robert NATALE à Jean LOCATELLI, Pierre OSER à Denis BANDELIER, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 17 juin	Jeudi 17 juin	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Daniel FRERY est désigné.

**2016-05-16 Budget Général – Emprunt**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

Vu la délibération n° 2016-03-13D relative au vote du BP 2016 du budget général,

La Communauté de Communes du Sud Territoire a sollicité plusieurs organismes bancaires dans le cadre d'une consultation pour un emprunt de 3 millions d'euros sur le budget général, conformément au vote du budget primitif en date du 7 avril 2016.

**Tableau comparatif des offres :**

	<u>montant</u>	<u>taux</u>		<u>durée</u>	<u>commission</u>	<u>périodicité</u> <u>remboursement</u>	<u>montant</u> <u>remboursements</u>	<u>soit annuel</u>
<u>CREDIT</u> <u>MUTUEL</u>	<u>2 000 000.00</u> €	<u>2.35</u>	<u>fixe</u>	<u>20</u> ans	<u>2 000.00</u> €	trimestrielle	<u>31 405.56</u> €	<u>125 622.24</u> €
<u>CREDIT</u> <u>AGRICOLE</u>	<u>1 000 000.00</u> €	<u>1.78</u>	<u>fixe</u>	<u>20</u> ans	<u>1 500.00</u> €	trimestrielle	<u>14 884.24</u> €	<u>59 536.96</u> €
<u>BANQUE</u> <u>POSTALE</u>	<u>3 000 000.00</u> €	<u>1.44</u>	<u>fixe</u>	<u>20</u> ans	<u>3 600.00</u> €	trimestrielle	<u>43 225.84</u> €	<u>172 903.36</u> €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider le choix de l'organisme attributaire : La Banque Postale
- de délibérer sur les principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 3 000 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

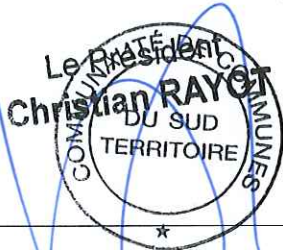
- Montant : 3 000 000,00 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/08/2016 avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,44 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission : commission d'engagement de 0,12 % du montant du contrat de prêt

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 27 JUIN 2016  
Et publication ou notification le 27 JUIN 2016

Le Président,



**Le Président,**



**PREFECTURE DU  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**- 4 JUL. 2016**

**Service Courrier**